



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guadeloupe

Question au Gouvernement n° 2778

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Léo Andy, pour le groupe socialiste.

M. Léo Andy. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, au moment où le terrible drame des inondations frappe nos concitoyens de la Somme, suscitant une forte émotion dans le pays et commandant la légitime solidarité nationale, une calamité naturelle tout aussi éprouvante accable la Guadeloupe et plus spécialement la région de la Grande-Terre: je veux parler de la sécheresse catastrophique qui sévit chez nous. Depuis quatre mois, en effet, pas une goutte de pluie n'est tombée et ce déficit de la pluviométrie provoque une baisse inquiétante de l'alimentation et des captages. Dans la plupart des villes, la population est même soumise au rationnement en eau potable. L'irrigation est rendue aléatoire, l'abreuvement des animaux est devenu très difficile et les productions animales et végétales subissent une dégradation sans précédent. Devant cette situation, le monde agricole, qui a déjà à faire face à la fragilité permanente de ce secteur, est totalement désemparé.

Dans l'immédiat, il est impératif de déclarer la Guadeloupe zone sinistrée et de prévoir les mesures d'urgence adéquates pour aider les exploitations touchées.

Monsieur le ministre, ce problème récurrent que constitue la sécheresse exige également la construction dans les meilleurs délais de nouveaux barrages, afin de prévenir de tels sinistres dans un pays confronté en permanence à d'énormes handicaps structurels.

Quelles sont les intentions du Gouvernement sur ces graves problèmes ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, il est vrai que, actuellement, la sécheresse frappe cruellement votre île et touche particulièrement les agriculteurs, mais pas seulement eux. Elle a conduit le préfet de région à prendre, le 8 avril dernier, un arrêté pour limiter l'usage de l'eau dans les communes de Guadeloupe.

Cette situation, que vous avez malheureusement connue à plusieurs reprises cette dernière décennie, est particulièrement pénalisante pour les productions agricoles. Aussi les pertes de récoltes seront-elles évaluées en fin de campagne et feront l'objet d'une indemnisation dans le cadre du comité de gestion du fonds de secours géré par le secrétariat d'Etat à l'outre-mer - et je parle sous le contrôle de Christian Paul.

La canne à sucre sera particulièrement concernée par ce dispositif, puisque cette production a déjà été frappée l'an dernier par la sécheresse et par un manque d'eau préjudiciable à son développement dans une période critique.

Nous ferons le point sur les pertes de récoltes à la fin de la campagne, c'est-à-dire à la fin du mois juin, pour déclencher les procédures adéquates.

Mais comme vous le soulignez, monsieur le député, cette situation de sécheresse est récurrente depuis de nombreuses années et elle nous oblige à prévoir la mise en place de nouveaux barrages. Ainsi, dans le cadre de la préparation du contrat de plan Etat-région 2000-2006, j'ai prévu, au titre des crédits du ministère de l'agriculture, 139 millions de francs sur cette ligne pour la Guadeloupe, soit 14 % de l'enveloppe nationale. C'est dire que l'Etat, le Gouvernement s'engage avec beaucoup de détermination pour aider la Guadeloupe à régler structurellement son problème de déficit en eau.

Vous admettez, monsieur le député, qu'il s'agit là d'un effort considérable et que le Gouvernement a pris conscience de l'ampleur du problème posé. Il faut agir, et il appartient maintenant à la Guadeloupe et à ses responsables d'utiliser au mieux et au plus vite ces crédits, en se prononçant - j'allais dire enfin - sur les sites et sur les conditions de réalisation des nouveaux barrages. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Léo Andy](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2778

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2001, page 2881

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 mai 2001